



الخزينة العامة للمملكة  
TRÉSORERIE GÉNÉRALE DU ROYAUME

Réf : CNT/DDP/SDPP/ N° : 48 440



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Date : 31 DEC 2008

000131

A

Monsieur le Président de l'Association  
Professionnelle des Sociétés de Financement

**Objet** : Relèvement de la quotité incompressible des salaires des fonctionnaires de 1000 à 1500 dirhams.

**Réf** : votre lettre du 19 décembre 2008.

Monsieur le Président,

Par votre lettre indiquée en référence, vous avez bien voulu donner votre accord pour le relèvement de la quotité mensuelle incompressible du salaire des fonctionnaires de 1000 à 1500 dirhams (hors allocations familiales et indemnités représentatives de frais et de fonction) à partir du 1er Janvier 2009 pour les nouveaux dossiers.

J'ai l'honneur de vous informer que les services concernés de la Trésorerie Générale du Royaume ont pris les dispositions nécessaires pour introduire les modifications qui s'imposent au niveau du système d'information de la paie pour permettre la mise en vigueur de la révision de ce seuil à la date sus mentionnée.

En vous remerciant pour votre coopération et pour l'esprit de partenariat qui caractérisent l'ensemble de nos relations, je vous demande de bien vouloir informer les sociétés membres de votre association de la mise en application du nouveau seuil à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Trésorier Général du Royaume

Saïd IBRAHIMI